



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale de l'Industrie de la
Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine

Bordeaux, le 19 août 2009

Groupe de Subdivisions de la Gironde

Référence : TD-GS33-EI-09-727
Affaire n° : 6195-520018-2A-1
6195-520019-2A-1

Etablissement concerné :
COBAN
46 avenue des Colonies
33510 Andernos-Les-Bains

Affaire suivie par : T. DEJARDIN et F. BERNAT
Thibault.dejardin@industrie.gouv.fr
Frederic.bernat@industrie.gouv.fr
Tél. 05 56 00 04 85 – Fax : 05 56 00 04 57

Objet : Centre de traitement de déchets de Lège Cap Ferret - Inspection du 18 août 2009

Rapport d'inspection courante

1. OBJET DE L'INSPECTION

Du fait de la proximité de la déchetterie de Lège Cap Ferret exploitée par la société Edisud Transport, site inspecté le 18 août 2009, nous avons décidé de procéder à une inspection du centre de traitement de déchets de Lège Cap Ferret, à savoir l'ancienne décharge et le quai de transfert, exploité par la COBAN.

2. PARTICIPANTS A L'INSPECTION

- M. BERNAT - DRIRE
- M. DEJARDIN - Stagiaire DRIRE

3. SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT

- Décharge

La Mairie de Lège Cap Ferret a été autorisée, par arrêté préfectoral du 29 juillet 1981 modifié par arrêté complémentaire du 18 octobre 1993, à exploiter une décharge d'ordures ménagères sur sa commune.

En février 2004, l'exploitant a transmis, en Préfecture de Gironde, un diagnostic approfondi du site réalisé par la société ANTEA.

Ce document a mis évidence une pollution importante de la nappe superficielle en DCO, DBO5, ammonium et chlorures.

42, rue du Général de Larminat
Boîte Postale 56
33035 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 00 04 00 – Fax 05 56 00 04 57
www.aquitaine.drire.gouv.fr



- Quai de transfert

Le quai de transfert est bien entretenu et très peu d'envols sont visibles aux abords du site. Cependant, une odeur de déchets frais a été constatée. Des jus de déchets ont également été constatés aux abords des trémies.

Suite à notre entretien avec l'agent responsable du site, cette mauvaise odeur s'explique par la panne du « Karcher » depuis 3 jours, qui l'empêche de bien nettoyer les voiries. D'après l'exploitant, ce matériel devrait être réparé dans les plus bref délais.

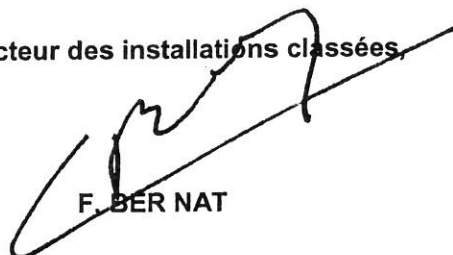
Remarque :

Il conviendra de nous tenir au courant de la réparation du Karcher.

5. CONCLUSION

Malgré certaines remarques, l'inspection réalisée a permis de constater que le quai de transfert est correctement tenu par la COBAN et que l'ancienne décharge est totalement réhabilitée et intégrée dans le paysage.

L'inspecteur des installations classées,



F. BERNAT